

La pluralité culturelle dans le nouveau constitutionalisme en Amérique Latine

*Deo Campos**

Résumé

L'histoire constitutionnelle de l'Amérique latine est marquée par divers mouvements idéologiques. Ces mouvements ont laissé des traces indélébiles sur les textes constitutionnels des pays de la région. Au même temps, dans une large mesure, le constitutionnalisme d'Amérique latine se caractérise par une histoire conservatrice en matière de diversité culturelle, indéniable caractéristique de la région. Cependant, au cours des dernières décennies, il y a eu l'émergence d'un nouveau concept du constitutionnalisme. Ce concept est engagé à la grande diversité ethnique et culturelle de la région. Ce travail vise à raconter le phénomène de la nouvelle constitutionnalisme d'Amérique latine et son conséquent engagement à la diversité culturelle.

Mots-clés: Amérique Latine. Droit constitutionnel. Histoire constitutionnelle. Nouveau constitutionnalisme latino-américain. Pluralité culturelle. Théorie de la constitution.

Recebido em: 25/07/2018 | Aprovado em: 10/08/2018

<http://dx.doi.org/10.5335/rjd.v32i2.8411>

* Docteur en Droit Public à l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense (cotutelle Pontificia Universidade Católica do Rio de Janeiro, Brasil). Post Docteur en droit comparé (ENS/PARIS). Professeur et coordonnateur de recherche de la Faculté Doctum en Juiz de Fora, Brésil. E-mail : deo_campos@yahoo.com.br

Introduction

L'Amérique Latine est aujourd'hui une région des fructueuses expériences juridiques de la valorisation culturelle des minorités à travers un droit guidé par la pluralité considérant la diversité culturelle comme une partie intégrante et fondamentale des droits de l'homme.

D'autre part, l'histoire constitutionnelle du continent montre que cette appréciation n'a pas toujours été la priorité des textes constitutionnels. La formation constitutionnelle latino-américaine, marquée par l'approche libérale et conservatrice, a un certain nombre de caractéristiques qui se contentent de reproduire la diversité culturelle de la région et mettent l'accent sur l'inégalité sociale et économique qui afflige le continent.

De cette façon, il est important de comprendre efficacement quelles sont les bases constitutionnelles qui marquent le continent, ses principales caractéristiques, ses limites et ses objectifs.

Comprendre le phénomène de la formation constitutionnelle latino-américain nous aide à comprendre les mouvements actuels qui ont été d'atteindre le continent et le dessin d'une nouvelle façon de réfléchir sur l'importance de surmonter un modèle constitutionnel en faveur d'une nouvelle théorie constitutionnelle qui prend en compte des facteurs fondamentaux que la démocratie et la diversité culturelle.

Par contre, le mouvement du nouveau constitutionnalisme latino-américain semble être l'une des plus grandes innovations dans l'étude du droit constitutionnel dans le monde. Son approche innovante attire l'attention des constitutionnalistes de différents pays. Ce mouvement a prouvé qu'il est possible de penser et d'exercer un droit qui est effectivement multiculturel et, malgré les difficultés rencontrées pour sa concrétisation, peut représenter une percée dans la conception d'une société accommodée entre les différents contextes culturels.

Les expériences menées ces dernières années sur le continent montrent un énorme investissement de la théorie et des propositions qui sont, pour la plupart, le résultat du mouvement post-colonial qui a balayé le constitutionnalisme de la région au cours des dernières années et inévitablement a pensé à la question de la diversité ethnique¹.

Les propositions et demandes sont de la plus haute originalité et peuvent servir, avant tout, comme un excellent point de départ pour réfléchir sur la

réalité des divers pays. Les expériences des pays comme la Bolivie, l'Équateur et la Colombie ont surtout subi une forte influence du post-colonialisme qui est, comme nous le savons, très critique du libéralisme classique.

Ainsi, ce texte a deux objectifs principaux. Le premier est de parcourir l'histoire constitutionnelle de l'Amérique latine, en soulignant ses principales caractéristiques (i) pour mieux comprendre comment le nouveau constitutionnalisme en Amérique latine a proposé des changements profonds dans les constitutions locaux par rapport à la diversité culturelle (ii).

Le constitutionnalisme en Amérique Latine : histoire et données fondamentales

L'inégalité économique est reconnue comme l'une des marques les plus profondes et les plus évidentes de l'Amérique Latine. Depuis la naissance des États de la région, grâce à leur indépendance, l'inégalité ronge les relations personnelles, détériore des structures politiques et établit des barrières qui sont insurmontables au développement social.²

L'indépendance des États d'Amérique Latine au cours de la deuxième décennie du XIXe siècle a transformé la forme politique qui, cependant, n'a pas trouvé d'échos sur les terrains économiques et sociaux. Cela fait partie de l'histoire de l'inégalité dans la région. Il n'y a eu, en effet, aucun véritable changement dans les classes qui occupaient le pouvoir; les structures oligarchiques de la période coloniale sont restées identiques. L'indépendance a été donc et surtout, "l'ancienne réalisation des élites coloniales à devenir des classes dirigeantes légitimes dans leurs propres territoires."³

Le constitutionnalisme de l'Amérique latine est né à cause de l'incapacité de résoudre le problème de cette inégalité. Selon Roberto Gargarella⁴, le constitutionnalisme de cette région a explicitement affirmé, depuis sa naissance, qu'il prendrait l'inégalité politique comme une donnée et qu'il vivrait avec elle légalement pendant de nombreuses années jusqu'à ce qu'elle se dissolve au fil du temps. Quoi qu'il en soit, nous pouvons observer que les institutions ont été conçues avec la propagation d'hypothèses politiques qui sont également nées avec des intérêts déjà délimités.

Historiquement, le modèle d'organisation politique qui prévalait en Amérique latine a été le modèle libéral classique également connu comme individualiste. Ce modèle a inspiré presque toutes les constitutions élaborées dans le

premier moment de la naissance de ces textes sur le continent vers 1810 avec les processus d'indépendance.

Ce modèle, ainsi que d'autres qui ont surgi en même temps, ont cherché à répondre aux demandes apparues au moment de l'indépendance, tels que la possibilité de donner plus ou moins de liberté aux citoyens, l'intervention plus ou moins répandue des masses populaires, le débat sur un développement plus ou moins grand des forces sociales ou le débat sur le caractère plus ou moins central du pouvoir.

Comme nous pouvons apercevoir, ces débats ont tourné autour de deux idéaux fondamentaux. Le premier est l'idée de l'autonomie individuelle. Cette idée était liée au débat qui cherchait à déterminer la position de l'Église dans le nouvel État et à quel point le cadre étatique pourrait affecter la vie privée des citoyens. Le deuxième est l'idée de "l'autonomie gouvernementale collective".

Les indépendances, profondément influencées par les exigences républicaines, ont proposé clairement le droit des collectivités locales de gouverner. En conséquence, cet idéal portait la demande d'un rôle important du peuple dans le processus de décision de l'État et plus d'espace dans la participation politique de la population. Il cherchait à influencer l'organisation politique qui apparaissait avec l'indépendance de nouveaux États.⁵

Ces deux idéaux ont donné lieu à trois types d'approches constitutionnelles. Le premier type est conservateur. Il s'agit d'un modèle qui avait une vision restreinte des deux idéaux. Selon l'approche conservatrice, il est nécessaire d'organiser le système constitutionnel autour d'une conception particulière du bien commun, généralement une religion prédominante, au moment où une perspective restrictive et élitiste du rôle de la majorité dans l'organisation des affaires publiques était adoptée.

Le deuxième modèle est le républicain. Également connu comme un modèle radical, il est directement né des luttes pour l'indépendance où l'idéal d'autonomie gouvernementale était central. L'autonomie individuelle, à son tour, a été considérée comme subordonnée aux besoins du bien-être général ou des exigences de la politique majoritaire⁶.

Le troisième type est libéral. La principale conception du modèle contraste avec le conservateur (perfectionniste) par des tendances autoritaires et avec le républicain, qui adoptait une perspective radicale. Elle propose une organisation constitutionnelle totalement consacrée au concept d'autonomie et au respect des choix individuels, établissant une série de restrictions sévères sur la

règle de la majorité⁷. Son objectif est de concentrer le pouvoir politique dans un petit groupe de personnes considérées comme intellectuellement mieux préparées pour diriger les questions les plus importantes des États nouvellement créés.⁸

Le projet libéral classique, comme nous le savons, propose l'idée que l'État devait être neutre et ne peut donc pas faire partie de la prise de décision particulière du citoyen. Tout le monde doit être traité avec le même respect et la même considération. Pour cela, il faut que les constitutions adoptent des normes qui limitent le pouvoir des majorités, adoptent la structure de "checks and balances" avec leurs mécanismes de contrôle institutionnel, le contrôle judiciaire, le veto présidentiel qui élargissent fondamentalement la liberté civile les valeurs économiques telle que la propriété et, enfin, encadrent l'exercice des libertés politiques.⁹

Ces deux dernières caractéristiques sont, selon Gargarella¹⁰, produits de ce qu'il nomme la "schizophrénie constitutionnelle". Cette schizophrénie est le résultat d'un pacte entre les individualistes libéraux et les conservateurs qui adoptent le "discours de la méfiance".

L'union de ces deux approches initialement opposées vient de la crainte du fantôme du républicanisme qui, même sans avoir été en mesure de surmonter ses objectifs fondamentaux pour des projets constitutionnels, a toujours eu beaucoup d'influence en Amérique latine¹¹. C'est la peur des Révolutions Rouges qui sévissaient l'Europe depuis 1848 qui a promu l'approche initiale des conservateurs et des libéraux sur le continent.¹²

Ce pacte a également eu lieu dans la perspective d'adopter une idéologie politique dont les intérêts favorisaient l'élite dirigeante, mais qui avaient comme valeurs principales la démocratie, la liberté et l'égalité. Ces valeurs

avaient tendance à miner l'autorité de l'État en sociétés régionalement dispersées qui étaient encore majestueuses, hiérarchiques divisées racialement et souvent dépendantes du travail des esclaves.¹³

Le "discours de la méfiance", à son tour, a été développé afin d'assurer l'ordre et la stabilité politique à un moment où la région avait peur du "radicalisme" et de l'influence des doctrines étrangères, notamment françaises et populaires de la part de leur société. Ce discours avait pour objectif principal d'établir de fortes restrictions quant à la participation politique et à la jouissance des droits civils.¹⁴ L'intention était de garder un "status quo".

En conséquence, une nouvelle philosophie se forme et elle a été nommée la philosophie “de la liberté imparfaite et de la démocratie limitée”. Cette philosophie proposait une autorité qui contiendrait un espace social capable de faire taire la société civile, contrairement à la notion rousseauiste de démocratie.

Celle-ci a certes été importante au moment des révolutions, mais elle est maintenant écartée au profit de l’idée de la stabilité, utilisée comme une “toile de fond” pour justifier que le pouvoir ait toujours été aux mains d’un groupe social restreint. Il est important de souligner que cette position a contaminé toute l’Amérique Latine : “Éste era el núcleo duro del pensamiento que las nuevas autoridades debían promover.”¹⁵

Ce « noyau dur » contient une forte conservation des droits de propriété en particulier et contribue pour l’approfondissement des inégalités sociales déjà existantes en officialisant et en consacrant légalement l’inégalité régnante.

Selon Jennifer Nedelsky¹⁶, cette façon de concevoir la vie publique est conforme à celle adoptée par le premier constitutionnalisme américain. Selon cette perspective, une fois reconnus les droits potentiellement menacés par la démocratie, la solution doit être de la contenir et de limiter l’efficacité de la dimension démocratique du gouvernement. Dans ce sens, une fois choisi le droit à la propriété comme le plus important, il faudrait établir un pouvoir disproportionné pour les rares personnes qui possèdent la propriété, car ils ont besoin de se défendre contre ceux qui n’en ont pas.

En somme, nous pouvons constater que cette fusion entre les conservateurs et libéraux influence définitivement le constitutionnalisme dans la région et établit des caractéristiques que nous pouvons identifier aujourd’hui encore dans les textes constitutionnels de ces pays agissant comme précurseur de quatre idées fondamentales pour traiter la diversité culturelle sur le continent.

La première est l’établissement d’une tolérance religieuse, une marque du libéralisme sans nécessairement déclarer la neutralité de l’État, une caractéristique du conservatisme, éminemment catholique. Comme nous l’avons déjà souligné, la définition d’un système de “checks and balances” influencé par la constitution américaine, mais qui avait une forte tendance à privilégier la centralité du pouvoir dans la figure du Président de la république est la deuxième caractéristique qui est apparue. Ce changement de la constitution inspirante est le résultat de la pression conservatrice qui finit par mettre en péril l’équilibre qui caractérise le système traditionnel¹⁷.

Une troisième caractéristique essentielle a été l'établissement d'un modèle fédéralisme central qui constitue une nouvelle norme, qui n'est ni fédéraliste, ni une constitution centraliste, mais un mélange ambigu des deux. Enfin, la quatrième et dernière caractéristique est le rejet de forts engagements sociaux en faveur des dépossédés économiques, ainsi que le rejet de la participation en faveur de la population dans la sphère publique¹⁸. Le modèle libéral-conservateur des constitutions en Amérique Latine est ainsi un modèle fondamentalement exclusif qui, en conséquence, limite fortement les droits politiques de la population.

Ces caractéristiques ont persisté pendant des années jusqu'au XXe siècle lorsqu'elles subissent l'inclusion d'un groupe important des droits qui sont essentiellement sociaux. Un nouveau paradigme apparaît donc sur le continent. Le texte qui peut être considéré comme le cadre précurseur de ce nouveau moment est la Constitution mexicaine de 1917¹⁹.

Après des décennies affirmant son statut neutre, l'État prend son rôle de producteur et de distributeur de ressources, surtout en faveur des droits sociaux, en partie par l'émergence de la classe ouvrière ayant à cette époque, une forte participation et l'influence au sein de la société.

Inspirés par le modèle mexicain, la plupart des dirigeants libéraux et conservateurs d'Amérique latine ont finalement reconnu la nécessité d'élargir le modèle de constitution et ont inclus un nouveau modèle de constitutionnalisme qui tiendrait compte des demandes sociales jusqu'alors exclues. Le monde vivait l'époque non seulement de la Révolution mexicaine, mais aussi de la constitution de Weimar en 1919 et avec la création de l'Organisation Internationale du Travail. Il existait donc un contexte mondial favorable pour réaliser ce type de réforme.

Comme le souligne Gargarella²⁰, la Constitution mexicaine de 1917 a également précisé de manière concomitante la nécessité de la participation, à ce moment-là, celle des travailleurs ouvriers et de la population dans la politique. Cette participation et la subséquente expression des demandes apparaissent alors comme compatibles avec l'une des idées fondamentales du multiculturalisme: la nécessité d'une présence active de groupe de personnes jusqu'alors exclues dans la participation politique.

Tout comme dans la question ethnique, la Constitution mexicaine de 1917 nous apprend que la participation politique active des groupes exclus est fondamentale pour l'incorporation de nouveaux « ensembles de droits ». Elle aide

aussi à comprendre que l'État doit être directement impliqué dans la formulation de nouveaux groupes de lois qui répondent aux demandes d'une population qui, jusqu'à présent, silencieuse en raison de son exclusion politique et sociale, n'a aucune possibilité de s'épanouir dans un État neutre.

Avec l'arrivée du XXe siècle, nous pouvons observer que les Constitutions ont intégré efficacement les droits sociaux comme des engagements établis dans leurs textes. Il est important de souligner que ce nouvel engagement n'a pas bouleversé des structures de pouvoir jusqu'alors incorporées dans les textes juridiques. Ainsi, même si l'émergence des droits sociaux a représenté le plus important changement dans les constitutions enregistrées au XXe siècle en Amérique latine, nous n'avons pas constaté de changement significatif dans l'organisation des pouvoirs qui reste fondamentalement conservatrice et restrictive.

La participation populaire a été maintenue la plus étroite possible et toutes les améliorations qui pouvaient être effectuées dans l'inclusion de la citoyenneté comme un droit actif de la population de la région ont été reportées. Il est important d'observer que ces limitations sont de la plus haute importance pour l'analyse de la construction constitutionnelle et sociale de la région. Elles n'empêchent toutefois pas que nous puissions célébrer des changements, même s'ils sont limités, comme une avancée dans certains domaines, tels que les droits culturels étudiés ici.

En bref, le constitutionnalisme en Amérique latine, explique Yrigoyen Fajardo²¹, a connu quelques différents moments d'histoire. Le premier, nommé libéral moniste a été perpétué au cours du XIXe siècle; le deuxième, nommé intégrationniste sociale, a commencé avec la Constitution mexicaine en 1917 et y est resté la plupart du XXe siècle.

Le système libéral-conservateur peut être considéré moniste, car il maintient un système juridique unique au sein d'un État et une seule loi générale pour tous les citoyens.²²

Qu'est-ce que le système social intégrationniste a alors apporté de nouveau sur le continent? C'était la question posée au modèle assimilationniste du siècle précédent avec le développement et la reconnaissance des sujets collectifs et des droits sociaux dans le but d'élargir les bases de la citoyenneté. Il y a donc un pas important pour la reconnaissance des droits culturels sur le continent.

Même si ce pas peut être considéré comme un échec, il a été important comme un instrument d'expression de la classe ouvrière et a formulé la base

d'une nouvelle construction qui a pris forme au début des années 1980 ayant comme principales caractéristiques, la préoccupation pour la formulation et la promotion des droits ethniques pour la population du continent.

Yrigoyen Fajardo²³ considère ce moment comme l'apparition du constitutionnalisme pluraliste qui remet en question non seulement le monisme juridique qui prévalait jusque-là, mais aussi la monoculturalité et la mise sous tutelle des autochtones.

Cette dernière phase du constitutionnalisme en Amérique Latine apporte plusieurs nouvelles fonctionnalités qui sont d'un intérêt fondamental pour ceux qui étudient la diversité ethnique au sein des États-nations.²⁴

Nous verrons donc, ci-dessous ces changements et les conséquences du débat sur l'accommodement de la diversité culturelle dans les pays d'Amérique latine.

Le nouveau (pluriel) constitutionnalisme en Amérique latine

Au cours des trois dernières décennies (1980-2010), l'Amérique latine a connu un processus de changement dans sa réalité socio-politique et constitutionnelle²⁵. Selon Hector Moncayo, nous pouvons voir dans les années 1980 un retour des gouvernements constitutionnels dans presque tous les pays d'Amérique latine ; le Brésil aurait été le premier pays à prendre cette mesure en 1988²⁶.

Pour Uprimny²⁷, bien que le point de départ soit la nouvelle Constitution brésilienne de 1988, cette phase fait partie d'un processus qui a plusieurs autres développements qui doivent être considérés en conjonction, tels que la réforme constitutionnelle au Venezuela et le débat sur la possibilité d'une réforme constitutionnelle en Colombie.

Ce processus, marqué historiquement par l'ouverture démocratique se reproduit dans les constitutions des États et y injecte deux points fondamentaux du constitutionnalisme: l'inclusion d'une liste de droits fondamentaux et un engagement à des moyens d'assurer la justice constitutionnelle. Voilà en quoi consiste ce que la doctrine appelle le nouveau constitutionnalisme d'Amérique latine ou constitutionnalisme de transition (transformation)²⁸.

Ces changements constitutionnels, bien que beaucoup d'entre eux soient insérés dans de différents contextes historiques et des réalités factuelles distinctes, possèdent un certain nombre de caractéristiques qui peuvent appa-

raître communes, comme le souligne Milena Petters Mello²⁹, notamment dans certaines matières et dans le processus de positivisation constitutionnelle.

Par ailleurs, les différences résident essentiellement en trois points. La première tient à l'origine et à la nature du processus où la Constitution a été une conséquence directe de la chute des dictatures militaires, comme au Brésil et au Paraguay, tandis que dans d'autres pays tels que le Mexique et la Colombie, le texte a été le produit de régimes démocratiques existants qui ont renforcé leur légitimité. Pour un troisième groupe de pays, enfin, tels que le Venezuela, l'Équateur et la Bolivie, le nouveau texte de la Constitution a été le résultat d'un remaniement politique au sein des États avec l'apparition de nouvelles forces qui occupaient le pouvoir politique.

Une autre différence a été observée dans l'intensité de ces changements. Plusieurs pays ont adopté de nouvelles constitutions très différentes des textes précédemment en vigueur; d'autres nations ont gardé leurs textes existants et ont introduit des changements radicaux sans cesser d'être importants. La troisième différence entre les mouvements se trouve dans son orientation. Nous pouvons identifier les constitutions qui ont été le résultat de mouvements populaires qui sont arrivés au pouvoir, comme dans les constitutions de Bolivie et d'Équateur, respectivement en 2009 et 2008 et avaient des orientations anti-capitalistes et anticolonialistes claires³⁰. Mais un autre groupe de textes tels que le Péruvien de 1993 a été approuvé en pleine domination du soi-disant « consensus de Washington » sur la réforme de l'État en apportant une connotation néo-libérale forte.³¹

Une observation théorique est importante à souligner à ce stade. Ce nouveau constitutionnalisme diffère du mouvement appelé neoconstitutionalisme précisément parce que celui-ci est un mouvement éminemment académique dont le point principal est la reconnaissance d'un processus de constitutionnalisation du droit.

Le neoconstitutionalisme est une théorie du droit³² dont les principales marques sont l'idée de la centralité de la Constitution et son exécution ultérieure par la juridiction constitutionnelle qui, à son tour, impose la force normative trouvée dans les principes contenus dans le système juridique³³.

Un des principaux objectifs est de s'éloigner du positivisme théorique ; nous recourons pour cela à des principes comme des critères d'interprétation de la Constitution. Pour Ariza³⁴,

Estos principios, que aspiran a conceder unidad material al sistema jurídico aunque estén presididos por el pluralismo, han hecho inservibles las tesis mecanicistas de la interpretación, que era uno de los pilares del positivismo teórico.

Selon Viciano Pastor et Martínez Dalmau³⁵, ce processus implique seulement un changement d'un "État de droit en un État Constitutionnel de Droit."

Par ailleurs, le nouveau constitutionnalisme d'Amérique latine est une théorie constitutionnelle en cours de construction et non une théorie de droit. Son axe central est la recherche de la légitimité démocratique qui a une base extrajuridique et vise à assurer la participation politique et de la citoyenneté de la population de ces pays. Le principal objectif est de promouvoir la voix populaire au moment où le pouvoir constituant dérivé intervient.³⁶

La préoccupation des inégalités est l'une des caractéristiques des textes constitutionnels. La recherche de la rupture avec ce qui semblait alors immuable, l'inégalité économique, régit beaucoup de ces textes. Il existe également préoccupation de ce que les auteurs appellent la préservation de la dignité des personnes³⁷. Cet engagement envers l'égalité économique se reflète dans l'adoption idéologique de l'État social et démocratique de droit où l'idéal de justice est souvent exposé dans le texte.

D'autres caractéristiques marquent aussi ce nouveau constitutionnalisme. Il est fondamentalement le résultat d'un processus qui récupère l'origine révolutionnaire du constitutionnalisme. Cette récupération encourage les nouveaux mécanismes utilisés dans les textes constitutionnels utiles pour le processus d'autonomisation des personnes qui s'exprime lors du pouvoir constituant³⁸.

Nous pouvons donc observer le renforcement du pouvoir constituant à travers l'idée de la continuité constitutionnelle qui propose l' "élimination du pouvoir constitué et l'expansion des acteurs constitutionnels lors de l'exercice du pouvoir de réforme, soutenu par la primauté de la souveraineté populaire."³⁹

Tout adoptant des positions non homogènes, la plupart des constitutions d'Amérique latine qui font partie de ce nouveau mouvement réagissent face à la perspective néolibérale. Contrairement à la constitution péruvienne et même la réforme constitutionnelle argentine, tout ce mouvement est en effet clairement critique à l'égard des principes néolibéraux dominants au moment de la formation des nouveaux textes. Le but ici est de construire "un constitucionalismo que pueda romper con lo que se considera dado e inmutable, y que

pueda avanzar por el camino de la justicia social, la igualdad y el bienestar de los ciudadanos”⁴⁰

Il y a donc un véritable laboratoire d’innovations juridiques qui atteint l’Amérique latine et produit une série de textes qui apportent les nouveautés les plus diverses d’un intérêt extrême à l’étude du droit constitutionnel. Ces nouveautés ne se limitent pas à de nouvelles formulations et fondations de l’État. Elles atteignent la question de la diversité culturelle d’une manière primordiale. Nous osons dire que la plupart de ces changements considère précisément la question de l’éthique et de l’accommodement culturel comme l’une de ses raisons fondamentales.

D’une manière exemplaire, le nouveau constitutionnalisme d’Amérique latine donne au thème de l’éthique une centralité jusqu’alors inconnue sur le continent. Selon Sieder, il y a trois raisons pour cela. Le premier facteur a été l’émergence des mouvements politiques autochtones de nature nationale et internationale sur le continent pendant les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. Le deuxième facteur a été la croissance et la solidification d’une jurisprudence internationale qui a caractérisé le droit des minorités ethniques, en particulier les autochtones, comme droits humains. La troisième et dernière question était précisément le processus de réforme constitutionnelle dans plusieurs pays d’Amérique latine qui a reconnu les sociétés de ces pays comme multiculturelles et / ou multiethniques⁴¹.

Ce sont précisément ces changements qui imposent les “politiques de différence” dans la région et introduisent des notions comme démocratie, citoyenneté et développement avec une nouvelle clé théorique, en harmonie avec la perspective du multiculturalisme.

Le nouveau constitutionnalisme d’Amérique Latine a ses caractéristiques, telles que la constitution du système juridique à partir du concept de la souveraineté intégrale, un nouveau rapport entre l’État et la société, l’utilisation de processus constitutionnels démocratiques et participatifs afin de promouvoir la démocratie et de fournir un espace fondamental pour le débat sur l’intégration des minorités culturelles dans le droit constitutionnel des États.⁴²

Tout ce processus de transformation dans les constitutions d’Amérique latine peut être compris comme un reflet de l’insatisfaction de la société des États à l’égard de leurs anciennes constitutions et de leurs dirigeants. Mais cette insatisfaction n’a pas conduit à une transformation ambitieuse des sociétés impliquées dans ce processus.

Un autre point important qui a propulsé le changement de la constitution a ainsi été la nécessité d'utiliser la crise du système précédent et d'inaugurer un moment social nouveau où la souveraineté du peuple était garantie par le texte legal⁴³.

En réalité, le nouveau constitutionnalisme essaie d'analyser l'extériorité de la constitution, c'est-à-dire, "sa légitimité, qui, par sa nature même, ne peut pas être extrajuridique". Cette analyse mène donc à une recherche du sens de l'intérieur du texte constitutionnel, quelle que soit sa normativité⁴⁴. Une connexion de la légitimité de la constitution avec son contenu de participation démocratique est alors établie.

Dans le cadre nouveau constitutionnalisme d'Amérique latine, une constitution ne sera légitime qu'au terme d'un processus démocratique reflétant ainsi, le nouveau moment historique de ces États dans lesquels le peuple est entendu et respecté. Les minorités gagnent une voix et commencent à jouer un rôle principal. Le nouveau constitutionnalisme est donc avant tout une théorie démocratique de la constitution.⁴⁵

Parallèlement à cette nouvelle position, nous pouvons identifier une nouvelle formulation de ces textes. Il existe une marque de la participation populaire dans les textes du nouveau constitutionnalisme d'Amérique latine. Même si nous observons que ce sont les assemblées constituantes qui rédigent les textes, nous notons l'intervention de référendums pour l'approbation ultérieure de ces textes, assurant la décision directe de la population sur l'adoption ou le rejet d'une nouvelle norme fondamentale⁴⁶. La démocratie est à nouveau le point de repère.

Le changement de compréhension de l'unité nationale est aussi un point commun. Des textes récents cherchent sans cesse à effectuer une forme de compensation par les moyens de développement de la culture locale. Vue de façon homogénéisée, la diversité culturelle est désormais la marque de la législation des nations. Les constitutions se définissent, selon leurs sociétés, de manière multi-ethnique et multiculturelle et établissent la promotion de la diversité comme un principe constitutionnel.⁴⁷ Cette pluralité est évidente quand une grande partie des constitutions garantit la laïcité de l'État ou reconnaît la pluralité des religions, y compris les autochtones.

La reconnaissance de la diversité culturelle de l'État latino-américain mène à un important et nouveau résultat: la protection des groupes minoritaires traditionnellement discriminés, comme les autochtones et les populations

noires ayant une importance culturelle et historique dans ces États, mais qui n'ont jamais eu une protection juridique décente de leur existence sociale.

Cette position adoptée par les nouvelles constitutions mène à ce que de nombreux auteurs appellent de "réalisation de la citoyenneté multiculturelle"⁴⁸ dans le Cône Sud, une avancée énorme pour les États marqués par l'inégalité économique, juridique et donc culturelle. Cette avancée inclut même la reconnaissance de juridictions autochtones et l'ouverture au droit international des droits humains élargissant ainsi les sources juridiques de ces États.⁴⁹

En plus de l'expansion des sources, nous observons une profonde valorisation des droits fondamentaux dans les textes constitutionnels avec l'expansion des protections constitutionnelles et l'apparition de nouvelles formes de protection directe de ces droits, telles que la protection et la tutelle.⁵⁰ Il s'agit d'une énorme innovation du droit, peut-être plus grande que celle réalisée avec l'apparition des tribunaux de l'Union Européenne, car ici ce sont les peuples et non les États qui ont leur légalité respectée.

Dans ce sens, comme nous l'avons souligné ci-dessus, surgit ce que Yrigoyen appelle le Constitutionnalisme Pluraliste⁵¹. Ce dernier constitue le grand exemple de ce que les nouvelles constitutions peuvent enseigner au droit brésilien dans le domaine de l'accommodement culturel : un exemple osé et très significatif.

Ce pluralisme est la troisième phase d'un processus qui commence avec le constitutionnalisme multiculturel dans les années 1980. Le constitutionnalisme multiculturel est considéré comme l'institutionnalisation du concept de la diversité culturelle au sein de la société. Ainsi, pour la première fois, nous assistons à la reconnaissance des droits individuels et collectifs qui comprenaient le droit des autochtones. Les constitutions reconnaissent alors la valeur des différences culturelles qui doivent être respectées, comme souligné dans l'article 231 de la Constitution Brésilienne.⁵²

Le premier cycle, que nous voyons également dans la Constitution Canadienne de 1982 et au Guatemala en 1985, inaugure un moment de respect du droit à l'identité culturelle, des droits des peuples autochtones, reconnaissant même juridiquement les coutumes, comme c'est le cas dans la Constitution du Guatemala. Mais malheureusement, ce cycle ne modifie pas le caractère moniste de l'État et ne reconnaît pas le pluralisme juridique.

Le cycle suivant, qui commence à la fin des années quatre-vingt, est appelé constitutionnalisme pluriculturel. Il surgit avec l'avènement de la Convention

169 de l'OIT qui assure la diversité des langues officielles, l'éducation interculturelle bilingue, les droits à la terre et la consultation des nouvelles formes de participation. Il y a alors, l'inclusion de définitions importantes, telles que la nation multiculturelle républicaine et l'État multiculturel dans le vocabulaire politique.

À ce moment, continue l'auteur⁵³,

l'innovation la plus importante (...) est que les constitutions introduisent des formules de pluralisme juridique que réussissent à briser l'identité de l'État-droit ou le monisme juridique, à savoir l'idée que c'est seulement considéré le droit, les normes produites par les organismes souverains de l'État.

À ce moment il y a une tentative de pluralisation des sources de production juridique du droit et de la violence légitime⁵⁴, à la fois dans la production de la norme comme dans l'administration de la justice et de l'ordre public interne qui sont maintenant effectuées non seulement par les pouvoirs souverains de l'État, mais aussi par les autorités des peuples autochtones et toujours avec le contrôle constitutionnel. C'est le modèle adopté par les constitutions comme celle de la Colombie 1991, du Mexique et du Paraguay 1992, de la Bolivie et de l'Argentine en 1994, de l'Équateur en 1996 et du Venezuela en 1999.⁵⁵

L'incorporation de nouveaux droits des peuples autochtones et la ratification des traités internationaux des droits de l'homme deviennent une partie du bloc constitutionnel et génèrent une augmentation significative des droits fondamentaux d'une manière inédite. Cependant, les nouveaux droits ne supposent pas de réforme structurelle de l'État et une réduction de droits sociaux dans de nombreux pays de la région a été observée. Cette adoption simultanée du multiculturalisme et de la réduction du rôle social de l'État finit par neutraliser ces réalisations.

Une troisième phase commence en 2006. Il s'agit du constitutionnalisme multinational. Avec l'avènement des constitutions de la Bolivie et de l'Équateur surgit ce qu'il est convenu d'appeler la refondation des États d'Amérique latine afin d'inclure les peuples autochtones originaires comme des sujets protagonistes des détenteurs du droit d'auto-détermination.⁵⁶

La Constitution de Bolivie montre bien l'esprit du moment. Il y a un véritable renversement à l'exclusion des peuples autochtones qui affecte tout l'État. Selon son deuxième article,

étant donné l'existence pré-coloniale des nations, des peuples autochtones, des paysans et de leur domaine ancestral sur les territoires, l'auto-détermination dans le cadre de l'unité étatique est garantie à travers les droits à l'autonomie gouvernementale, au respect de leur culture, à la reconnaissance de leurs institutions et à la consolidation de leurs entités territoriales, conformément à cette Constitution et à la loi.⁵⁷

Il y a donc une percée dans le processus de reconnaissance de l'importance de la diversité ethnique jamais réalisée dans la phase précédente avec l'inclusion de la reconnaissance de l'exercice de systèmes juridiques des peuples originaires. C'est ce que Yrigoyen Fajardo⁵⁸ appelle la rupture avec le monisme juridique. Cette rupture introduit dans le contenu juridique des États, notamment la Bolivie et l'Équateur, la possibilité de normes qui sont spécifiques à ces peuples et qui représentent le respect de leur particularité culturelle et l'exercice – reconnu par l'État – de ce trait distinctif qui marque ce groupe minoritaire. Le progrès est remarquable et révolutionnaire non seulement dans la perspective de la théorie politique, mais aussi du droit.

Conclusion

Les États reconnaissent la valeur de la culture des indiens et protègent son exercice dans les plus larges sphères. La protection de l'exercice plein mais privé de la culture de chaque personne est élargie et atteint l'espace public de cet État en établissant des normes juridiques pour la disposition de juridictions et pour la participation démocratique. Il y a donc, non seulement un système juridique, mais aussi une juridiction autochtone.

Nous tenons à souligner que ce progrès est marqué par le texte constitutionnel lui-même. Dans le cas de l'Équateur, par exemple, les limites de la compétence territoriale et de la juridiction autochtone sont déterminées dans le texte constitutionnel en territoire autochtone et comme une solution unique pour les membres du groupe.

Cette série de caractéristiques marque ce phénomène qui est observé dans toute l'Amérique latine en inaugurant une nouvelle façon de comprendre la constitution dans ces États qui sont séparés par des lignes frontalières héritières de Westphalia.

Ces États ont aussi en commun une histoire marquée par une grande injustice économique qui répercutait dans sa norme politique et dans sa norme juridique. Après l'avènement de cette série de changements résultants des rues

et reproduits dans les textes constitutionnels, ces mêmes États, à leur tour, ont présenté une nouvelle et importante perspective au constitutionnalisme mondial.

Les conséquences de ces changements ne sont pas limitées aux pays où elles ont été faites. Elles servent d'inspiration importante pour penser à la relation de chaque État avec leurs minorités nationales et offre des perspectives aux chercheurs de l'accommodement culturel.

Ce mouvement, sans précédent dans la région, marque une nouvelle étape dans le débat constitutionnel du continent. En établissant une nouvelle manière de réfléchir le constitutionnalisme dans la région, avec des réglementations plus inclusives, le respect à la diversité culturelle, l'appréciation du multiculturalisme et de son lien étroit avec les droits fondamentaux culturels, la nouvelle et plurielle constitutionnalisme en Amérique latine attire l'attention du monde et il est source d'inspiration pour de nombreux pays qui vivent avec la complexité culturelle, marque indéniable des sociétés modernes.

Cultural plurality in the new Constitutionalism of Latin America

Abstract

The constitutional history of Latin America is marked by various ideological movements. Those movements have left indelible traces on the constitutional texts of the countries of the region. At the same time, to a large extent, the constitutionalism of Latin America is characterized by a conservative history in terms of cultural diversity, indelible to the region. Over the past few decades, however, there has been the emergence of a new concept of constitutionalism. This concept is committed to the great ethnic and cultural diversity of the region. This work aims to relate the phenomenon of the new constitutionalism of Latin America and its commitment to cultural diversity.

Keywords: Cultural diversity. Constitutional history. Constitutional law. Latin America. Latin American constitutionalism. Theory of constitution.

Notas

- ¹ GILROY, P. Multiculturalism and Post-Colonial Theory. In: DRYZEK, J. S.; HONIG, B.; PHILLIPS, A. (Coll). **Oxford Handbook Of Political Theory**. Oxford: Oxford University Press, 2006, p. 656.
- ² GARGARELLA, R. Los presupuestos de la constitución. Igualdad y democracia, Fragmento del borrador del libro **“200 años de Constitucionalismo en América Latina”**. 2011, p. 1.

- ³ WILLIAMSON, E. **História da América Latina**. Lisboa: Edições 70, 2012, p. 246.
- ⁴ GARGARELLA, 2011, p. 2.
- ⁵ GARGARELLA, R. **Latin American Constitutionalism, 1810-2010**. Oxford: Oxford University Press, 2013, p. 5.
- ⁶ GARGARELLA, 2013, p. 7.
- ⁷ GARGARELLA, 2013, p. 6.
- ⁸ GARGARELLA, R. El período fundacional del constitucionalismo sudamericano (1810-1860). **Desarrollo Económico**, vol 43, N 170, pp. 305-328, Buenos Aires, julio-setiembre de 2003, p. 308.
- ⁹ GARGARELLA, 2011, p. 8.
- ¹⁰ GARGARELLA, 2011, p. 10.
- ¹¹ GARGARELLA, 2013, p. 7.
- ¹² GARGARELLA, 2013, p. 31.
- ¹³ WILLIAMSON, 2012, p. 246.
- ¹⁴ GARGARELLA, 2011, p. 3.
- ¹⁵ GARGARELLA, 2011, p. 8.
- ¹⁶ NEDELSKY, J. **Private Property and the Limits of American Constitutionalism: The Madisonian Framework and Its Legacy**. Chicago: University of Chicago Press, 1994, p. 209.
- ¹⁷ GARGARELLA, 2013, p. 33.
- ¹⁸ GARGARELLA, 2013, p. 33.
- ¹⁹ PALAVICINI, F. F. **Historia de la Constitución de 1917**. Mexico: Ediciones Mesa Directiva, 1938.
- ²⁰ GARGARELLA, 2013, p. 104.
- ²¹ YRIGOYEN FAJARDO, R. Z. El horizonte Del constitucionalismo pluralista: Del multiculturalismo a La descolonización. In: GARAVITO, C. R. (Ed.). **El derecho em América Latina: Un mapa para el pensamiento jurídico del siglo XXI**. Buenos Aires: Siglo Veintiuno Editores S. A., 2011, p. 139.
- ²² YRIGOYEN FAJARDO, 2011, p. 141.
- ²³ YRIGOYEN FAJARDO, 2011, p. 140.
- ²⁴ L'autonomisation des minorités culturelles, la création d'espaces territoriaux avec l'autonomie juridique et la création de droits différenciés par les textes juridiques faites au cours de ce processus sont cohérentes avec la perspective du multiculturalisme libéral d'origine canadienne. Malgré les positions contraires, elles montrent le rapprochement du récent mouvement constitutionnel en Amérique Latine avec la perspective dessinée notamment par des philosophes comme Will Kymlicka, Voir VIEIRA, J. R.; DYNIEWICZ, L. Estado Plurinacional na América Latina: diálogo conceitual entre multiculturalismo canadense e teoria pós-colonial. In: BOLZAN DE MORAIS, J. L.; DE MAGALHÃES, F. (ed.). **Novo Constitucionalismo Latino-Americano: O Debate sobre Novos Sistemas de Justiça, Ativismo Judicial e Formação de Juizes**. Belo Horizonte: Arraes, 2014, p. 18-36.
- ²⁵ GARRETÓN, M. A. et al. **América Latina no século XXI: em direção a uma nova matriz sociopolítica**. Rio de Janeiro: Editora FGV, 2007, p. 13.
- ²⁶ LEÓN MONCAYO, H. **Reflexiones sobre el constitucionalismo alternativo en América Latina**. Instituto Latinoamericano de Servicios Legales Alternativos, 2009, p. 1.

- 27 UPRIMNY, R. Las transformaciones constitucionales recientes em América Latina: tendencias y desafíos. In: GARAVITO, C. R. (Ed.). **El derecho em América Latina: un mapa para el pensamiento jurídico del siglo XXI**. Buenos Aires: Siglo Veintiuno Editores S. A., 2011, p. 109.
- 28 MELLO, M. P. Constitucionalismo, pluralismo e transição democrática na América Latina. **Revista Anistia Política e Justiça de Transição**. Brasil, Ministério da Justiça, Jul/Dez, 2010, p. 140.
- 29 MELLO, 2010, p. 140.
- 30 SOUSA SANTOS, B. **Réfundación del Estado en América Latina, perspectivas desde una epistemología del Sur**. La paz: Plural Editores, 2010, p. 77.
- 31 UPRIMNY, R. 2011, p. 110.
- 32 CARBONELL, M. Nuevos Tiempos para el constitucionalismo. In: CARBONELL, M. (Ed.). **Neoconstitucionalismo(s)**. Madrid: Trotta, 2003, p. 9.
- 33 VIEIRA, J. R. et al. Impasses e alternativas em 200 anos de constitucionalismo latino-americano. **Revista de Estudos Constitucionais, Hermenêutica e Teoria do Direito**, v. 5, n. 2, jul./ dez. 2013, p. 122-132, p. 126.
- 34 ARIZA, S. S. **Coecoa jurídica positivista y neoconstitucionalismo**. Madrid: Mcgraw, 1999, p. 145.
- 35 VICIANO PASTOR, R.; MARTÍNEZ DALMAU, R. Aspectos generales del nuevo constitucionalismo latino-americano. In: Corte Constitucional del Ecuador. **Corte Constitucional del Ecuador para el período de transición, El nuevo constitucionalismo em América Latina**. Quito: Editora Nacional, 2010, p. 18.
- 36 VICIANO PASTOR, R.; MARTÍNEZ DALMAU, R. **¿Se puede hablar de un nuevo constitucionalismo latino-americano como corriente doctrinal sistematizada?** 2011, p. 2.
- 37 VICIANO PASTOR; MARTÍNEZ DALMAU, 2011, p. 6.
- 38 VICIANO PASTOR; MARTÍNEZ DALMAU, 2011, p. 4.
- 39 VIEIRA et al., 2013, p. 127.
- 40 MARTÍNEZ DALMAU, R.; VICIANO PASTOR, R. El proceso constituyente venezolano em el marco del nuevo constitucionalismo latinoamericano. **Agora: Revista de Ciencias Sociales**, n. 13, 2005, p. 55-68, p. 60.
- 41 SIEDER, R. **Multiculturalism in Latin America: indigenous rigths, diversity and democracy**. New York: Palgrave Macmillan, 2002, p. 2.
- 42 VICIANO PASTOR, R.; MARTÍNEZ DALMAU, R. Necesidad y Oportunidad em El proyecto Venezolano de Reforma Constitucional (2007). **Rev. Venez. de Econ. y Ciencias Sociales**, v. 14, n. 2, maio/ago. 2008, p. 102-132, p. 102.
- 43 Selon Martínez Dalmau et Viciano Pastor (2005, p. 105), “la necesidad de poner el punto y final de un sistema que había perdido su legitimidad, y de sentar las condiciones para la regeneración social y política del país”.
- 44 VICIANO PASTOR; MARTÍNEZ DALMAU, 2011, p. 4.
- 45 VICIANO PASTOR; MARTÍNEZ DALMAU, 2011, p. 5. Ce courant d’Amérique latine est très proche du mouvement brésilien des constitutionnalistes démocratiques, dirigé par José Afonso da Silva. Voir: CITTADINO, G. Judicialização da Política, Constitucionalismo Democrático e Separação de Poderes. In: VIANNA, L. W. (Ed.). **A Democracia e os Três Poderes no Brasil**. Belo Horizonte: Editora da UFMG/ IUPERJ/FAPERJ, 2002, p. 17-42.
- 46 MELLO, 2010, p. 144.

- ⁴⁷ UPRIMY, 2011, p. 112.
- ⁴⁸ KYMLICKA, W. **Multicultural Citizenship: a liberal theory of minority rights**. Oxford: Oxford University Press, 1996.
- ⁴⁹ UPRIMY, 2011, p. 114.
- ⁵⁰ Le instrument adopté par la Constitution colombienne, dans l'article 86. Au Brésil, rappelle ainsi Uprimy, nous pouvons voir les d'instruments tels que Le Mandado de Injunção à l'article 5^e de la Constitution. Voir: UPRIMY, 2011, p. 115.
- ⁵¹ YRIGOYEN FAJARDO, 2011, p. 139-160.
- ⁵² Art. 231. Leur organisation sociale, costumes, langues, croyances et traditions, ainsi que leurs droits originaires sur les terres qu'ils occupent traditionnellement sont reconnus aux Indiens; il appartient à l'Union de démarquer ces dernières, de les protéger et de faire respecter tous leurs biens.
- ⁵³ YRIGOYEN FAJARDO, 2011, p. 142.
- ⁵⁴ Dans le sens "Wébérien" du terme.
- ⁵⁵ YRIGOYEN FAJARDO, 2011, p. 143.
- ⁵⁶ YRIGOYEN FAJARDO, 2011, p. 157.
- ⁵⁷ BOLIVIA (Plurinational State of). **Constitution** (Translated by Max Planck Institute). Oxford University Press, Inc., 2009. Disponible en: <https://www.constituteproject.org/constitution/Bolivia_2009?lang=en>. Accès : 10 jun. 2018.
- ⁵⁸ YRIGOYEN FAJARDO, 2011.

Références

- ARIZA, S. S. **Coecoa jurídica positivista y neoconstitucionalismo**. Madrid: McGraw, 1999.
- BOLIVIA (Plurinational State of). **Constitution** (Translated by Max Planck Institute). Oxford University Press, Inc., 2009. Disponible en: <https://www.constituteproject.org/constitution/Bolivia_2009?lang=en>. Accès: 10 jun. 2018.
- CARBONELL, M. Nuevos Tiempos para el constitucionalismo. In: CARBONELL, M. (Ed.). **Neoconstitucionalismo(s)**. Madrid: Trotta, 2003.
- CITTADINO, G. Judicialização da Política, Constitucionalismo Democrático e Separação de Poderes. In: VIANNA, L. W. (Ed.). **A democracia e os três poderes no Brasil**. Belo Horizonte: Editora da UFMG/IUPERJ/FAPERJ, 2002, p. 17-42.
- GARGARELLA, R. El período fundacional del constitucionalismo sudamericano (1810-1860). **Desarrollo Económico**, v. 43, n. 170, p. 305-328, Buenos Aires, julio-setiembre de 2003.
- GARGARELLA, R. **Latin American Constitutionalism, 1810-2010**. Oxford: Oxford University Press, 2013.
- GARGARELLA, R. Los presupuestos de la constitución. Igualdad y democracia. Fragmento del borrador del libro **"200 años de Constitucionalismo en América Latina"**. 2011.

GARRETÓN, M. A. et al. **América Latina no século XXI: em direção a uma nova matriz sociopolítica**. Rio de Janeiro: Editora FGV, 2007.

GILROY, P. Multiculturalism and Post-Colonial Theory. In: DRYZEK, J. S; HONIG, B.; PHILLIPS, A. (Coll.). **Oxford Handbook Of Political Theory**. Oxford: Oxford University Press, 2006.

KYMLICKA, W. **Multicultural Citizenship: A liberal theory of minority rights**. Oxford: Oxford University Press, 1996.

LEÓN MONCAYO, H. **Reflexiones sobre el constitucionalismo alternativo en América Latina**. Instituto Latinoamericano de Servicios Legales Alternativos, 2009.

MARTÍNEZ DALMAU, R.; VICIANO PASTOR, R. El proceso constituyente venezolano en el marco del nuevo constitucionalismo latinoamericano. **Agora: Revista de Ciencias Sociales**, n. 13, 2005, p. 55-68.

MELLO, M. P. Constitucionalismo, pluralismo e transição democrática na América Latina. **Revista Anistia Política e justiça de transição**, Brasil, Ministério da Justiça, jul./dez., 2010, p. 140-155.

NEDELSKY, J. **Private Property and the Limits of American Constitutionalism: The Madisonian Framework and Its Legacy**. Chicago: University of Chicago Press, 1994.

PALAVICINI, F.F. **Historia de la Constitución de 1917**. Mexico: Ediciones Mesa Directiva, 1938.

SIEDER, R. **Multiculturalism in Latin America: indigenous rights, diversity and democracy**. New York: Palgrave Macmillan, 2002.

SOUSA SANTOS, B. **Réfundación del Estado en América Latina, perspectivas desde una epistemología del Sur**. La paz: Plural Editores, 2010.

UPRIMNY, R. Las transformaciones constitucionales recientes em América Latina: tendencias y desafíos. In: GARAVITO, C. R. (Ed.). **El derecho em América Latina: un mapa para el pensamiento jurídico del siglo XXI**. Buenos Aires: Siglo Veintiuno Editores S. A., 2011.

VICIANO PASTOR, R.; MARTÍNEZ DALMAU, R. Aspectos generales del nuevo constitucionalismo latino-americano. In: Corte Constitucional del Ecuador. **Corte Constitucional del Ecuador para el período de transición, El nuevo constitucionalismo en América Latina**. Quito: Editora Nacional, 2010, p. 9-43.

VICIANO PASTOR, R.; MARTÍNEZ DALMAU, R. Necesidad y Oportunidad em El proyecto Venezolano de Reforma Constitucional, 2007. **Rev. Venez. de Econ. y Ciencias Sociales**, v. 14, n. 2, maio/ago. 2008, p. 102-132.

VICIANO PASTOR, R.; MARTÍNEZ DALMAU, R. **Se pude hablar de um nuevo constitucionalismo latino americano como corriente doctrinal sistematizada?** 2011. Disponible en: http://www.ufjf.br/siddharta_legale/files/2014/07/Rube%C2%A6%C3%BCn-Marti%C2%A6%C3%BCnez-Dalmai.-Se-puede-hablar-de-un-nuevo-constitucionalismo-latinoamericano-como-corrente-doctrinal-sistematizada.pdf. Accès: 10 jun. 2018.

VIEIRA, J. R. et al. Impasses e alternativas em 200 anos de constitucionalismo latino-americano. **Revista de Estudos Constitucionais, Hermenêutica e Teoria do Direito (RECHTD)**, v. 5, n. 2, jul./ dez. 2013, p. 122-132.

VIEIRA, J. R.; DYNIEWICZ, L. Estado Plurinacional na América Latina: diálogo conceitual entre multiculturalismo canadense e teoria pós-colonial. In: BOLZAN DE MORAIS, J. L.; DE MAGALHÃES, F. (Ed.). **Novo Constitucionalismo Latino-Americano: O Debate sobre Novos Sistemas de Justiça, Ativismo Judicial e Formação de Juízes**. Belo Horizonte: Arraes, 2014, p. 18-36.

WILLIAMSON, E. **História da América Latina**. Lisboa: Edições 70, 2012.

YRIGOYEN FAJARDO, R. El horizonte del constitucionalismo pluralista: del multiculturalismo a la descolonización. In: GARAVITO, C. R. (Ed.). **El derecho en América Latina**. Buenos Aires: Siglo Veintiuno Editores, 2011, p. 139-160.